



# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

Séance d'information



# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Bienvenue

- À tout moment, vous pouvez passer à la diapositive suivante en appuyant sur le bouton « Suivant ».
- Pour revenir à la diapositive précédente, appuyez sur le bouton « Précédent ».
- Vous pouvez désactiver le son en tout temps en appuyant sur le symbole de haut-parleur.
- Il est possible de télécharger les diapositives de la présentation et le texte enregistré (voir l'onglet Ressources dans le coin supérieur droit).
- Les questions et les commentaires peuvent être envoyés à l'aide du questionnaire qui se trouve sous l'onglet Ressources.
- Si vous souhaitez obtenir des nouvelles concernant l'avancement du projet, remplissez la section Renseignements personnels et coordonnées du questionnaire.

# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## L'engagement d'Enbridge

Enbridge s'engage à collaborer avec les communautés autochtones, les organismes, les groupes d'intérêt et les membres des communautés. L'entreprise s'engage à fournir de l'information à jour de manière ouverte, honnête et respectueuse, tout en prenant soigneusement en compte vos commentaires. Avec plus de 3,9 millions de clients résidentiels, commerciaux et industriels, Enbridge s'engage à fournir du gaz naturel de manière sûre et fiable. La gestion de l'environnement est également une priorité absolue pour Enbridge, qui mène ses activités dans le respect de l'environnement.



# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information

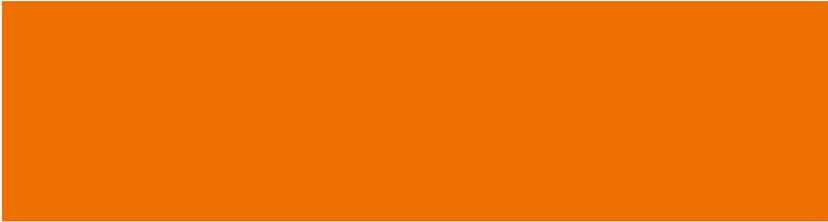
### Objectif de la séance d'information

- Consulter les communautés autochtones, le public et les autorités réglementaires sur le tracé proposé pour le pipeline, les incidences potentielles et les mesures d'atténuation proposées.
- Donner l'occasion à ces personnes et à tout propriétaire foncier et membre du public d'examiner la proposition de projet, et de poser des questions ou de fournir des commentaires aux représentants d'Enbridge et de Stantec.



# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Engagement d'Enbridge auprès des peuples autochtones

Enbridge reconnaît la diversité des peuples autochtones qui vivent là où nous travaillons et exerçons nos activités. Nous comprenons que certaines lois et politiques ont eu des effets destructeurs sur les cultures et les langues autochtones, ainsi que sur le bien-être social et économique des peuples autochtones. Nous reconnaissons également l'importance de la réconciliation entre les peuples autochtones et la société dans son ensemble. Nous nous engageons à établir des relations positives et durables avec les peuples autochtones, fondées sur la confiance et le respect, et axées sur la recherche d'objectifs communs dans un cadre de dialogue ouvert.

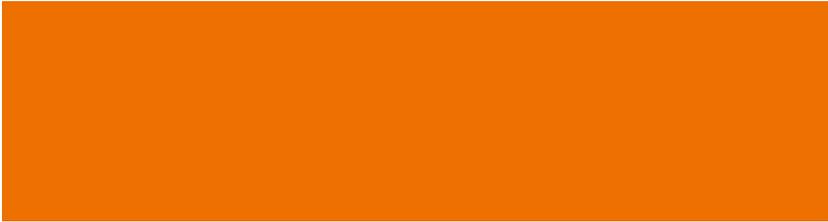
Le programme de participation des Autochtones est fondé sur le respect des lignes directrices de la Commission de l'énergie de l'Ontario et de la politique à l'égard des peuples autochtones à laquelle Enbridge adhère. La politique d'Enbridge à l'égard des peuples autochtones énonce des principes clés pour l'établissement de relations avec les groupes autochtones, notamment :

- Reconnaître l'importance de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones dans le contexte du droit canadien en vigueur.
- Reconnaître les droits légaux et constitutionnels des peuples autochtones au Canada ainsi que l'importance du lien entre les peuples autochtones, leurs terres ancestrales et leurs ressources.
- Établir très tôt des relations fructueuses avec les groupes autochtones en échangeant de l'information en temps utile, en comprenant et en répondant aux préoccupations des autochtones concernant les projets, et en veillant à maintenir un dialogue permanent sur les projets, leurs incidences potentielles et leurs avantages.
- Harmoniser les intérêts d'Enbridge avec ceux des peuples autochtones en favorisant une activité économique autochtone directe et significative en fonction des capacités de la communauté et des besoins du projet, dans la mesure du possible.



# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



### Aperçu du projet

Le tracé préliminaire préféré du projet comprend environ 8,5 kilomètres de canalisations de distribution de gaz naturel en polyéthylène d'un diamètre nominal (DN) de 4 pouces.

Le tracé optionnel du projet comprend environ 4,3 kilomètres de canalisations de distribution de gaz naturel en polyéthylène d'un diamètre nominal de 4 pouces.

Une section de renforcement en acier d'un diamètre nominal de 8 pouces sur 1 kilomètre sera nécessaire dans le canton de Champlain entre le chemin Borris et le chemin Casburn.

Une zone de distribution préliminaire située à l'est des options de tracé proposées est envisagée.

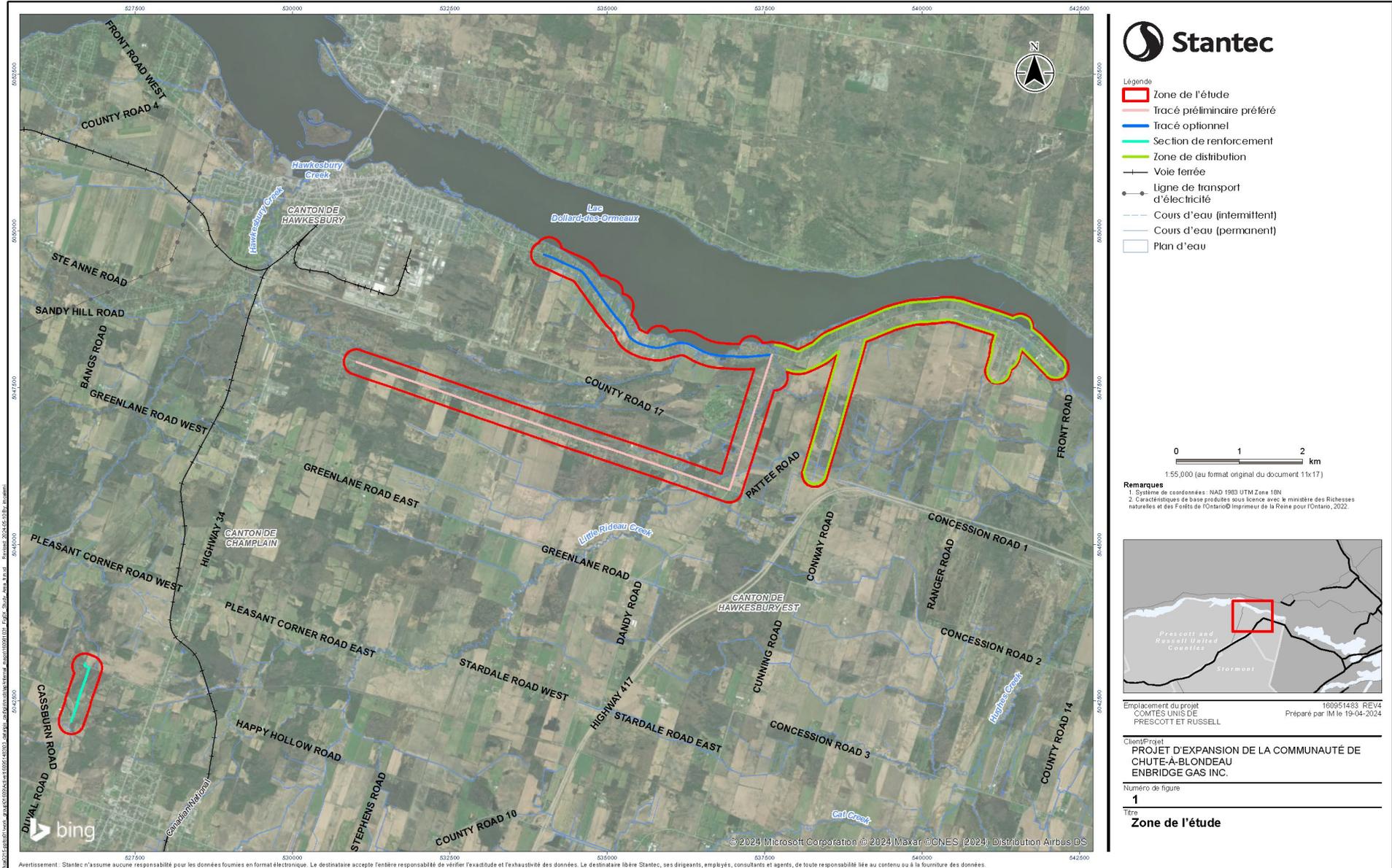
Le projet sera réalisé sur l'emprise de la route municipale, avec la possibilité d'avoir recours à des servitudes, à des zones de travail temporaires et à des zones de dépôt pendant la construction.

# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information

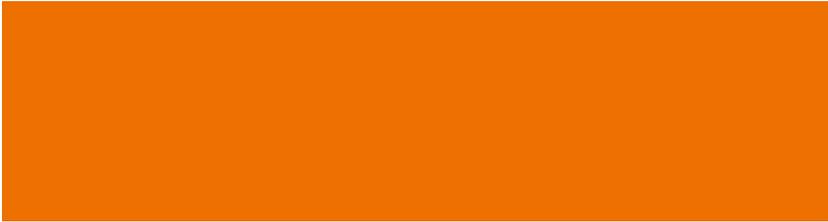
### Projet de système de distribution et tracés optionnels

- La distribution et les tracés optionnels ont été élaborés pour évaluer les incidences environnementales et socio-économiques potentielles.
- La carte ne représente pas la portée ou la conception finale du projet qui fournira l'accès au gaz naturel aux clients finaux.



# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Processus d'étude environnementale

Dans le cadre du processus de planification, Enbridge a chargé Stantec de réaliser une étude environnementale pour le projet. L'étude environnementale répondra aux exigences des directives environnementales pour la localisation, la construction et l'exploitation de projets et d'installations d'hydrocarbures en Ontario, 8<sup>e</sup> édition (2023) de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO).

L'étude comprendra les étapes suivantes :

- procéder à des consultations afin de comprendre les points de vue des parties concernées et potentiellement touchées;
- consulter les collectivités autochtones pour comprendre les intérêts et les répercussions potentielles;
- entreprendre l'étude dès la première phase du projet;
- cerner les incidences potentielles du projet;
- élaborer des mesures d'atténuation et de protection de l'environnement pour éviter ou réduire les répercussions potentielles, lorsque cela est possible;
- élaborer un programme d'inspection, de surveillance et de suivi environnemental adapté.

# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Processus d'examen et d'approbation de la CEO

Il est prévu que le rapport environnemental de l'étude soit terminé au quatrième trimestre de 2024. Une fois le rapport achevé, Enbridge déposera une demande d'autorisation de construire auprès de la CEO. La demande présentée à la CEO comprendra l'information suivante :

- l'utilité du projet;
- le rapport environnemental et les mesures d'atténuation;
- les coûts et la rentabilité du projet;
- la conception et la construction du pipeline;
- les exigences en matière de terrain;
- la consultation auprès des communautés autochtones.

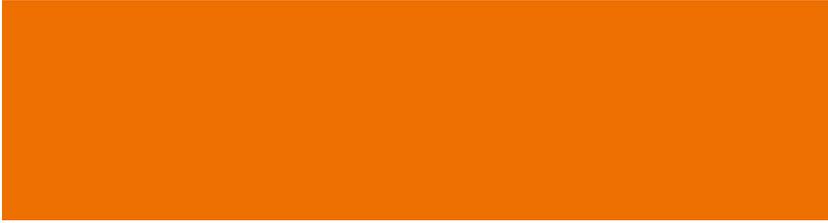
L'examen et l'approbation de la CEO sont nécessaires avant de pouvoir mettre en œuvre le projet proposé. Si la demande est approuvée, la construction pourrait commencer au deuxième trimestre de 2025.

Vous trouverez plus d'information sur le processus de la CEO à l'adresse suivante : [www.oeb.ca/fr](http://www.oeb.ca/fr).



# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information

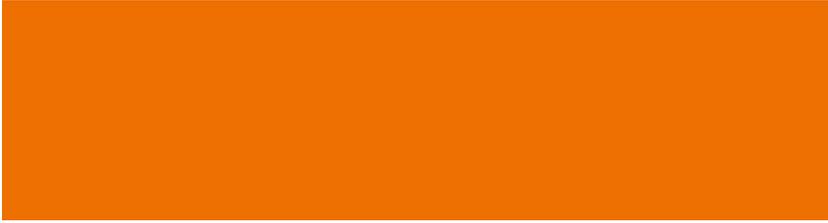


## Consultation et engagement

- La consultation et l'engagement sont des éléments clés du rapport environnemental.
- Au début du projet, Enbridge présente une description du projet au ministère de l'Énergie de l'Ontario. Après examen, le ministère de l'Énergie détermine les incidences potentielles sur les droits autochtones ou sur les droits issus de traités et désigne les communautés autochtones qu'Enbridge consultera pendant toute la durée du projet.
- Le programme de consultation et d'engagement permet de cerner et de prendre en compte les préoccupations et les problèmes des communautés autochtones ainsi que des parties intéressées, de fournir de l'information sur le projet aux parties intéressées, et de favoriser la participation au processus d'examen et d'élaboration du projet.
- Les commentaires recueillis dans le cadre des consultations seront utilisés pour finaliser le tracé du pipeline et les plans en matière d'atténuation pour le projet.
- Une fois la demande d'autorisation de construction présentée à la Commission de l'énergie de l'Ontario, toute partie intéressée par le projet, ainsi que les membres du public peuvent participer au processus.

# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Processus de sélection du tracé

- Les contraintes touchant le tracé du pipeline comprennent les caractéristiques environnementales naturelles, la topographie, les caractéristiques socioéconomiques et les paysages.
- La possibilité de suivre les infrastructures linéaires existantes, comme les emprises routières, permet de réduire les incidences potentielles.
- Le tracé préliminaire préféré et le tracé optionnel suivent l'infrastructure linéaire existante, comme l'emprise des routes municipales existantes et évitent dans la mesure du possible les caractéristiques environnementales et socioéconomiques existantes.
- Une carte interactive qui montre les tracés peut être consultée à l'adresse : [www.solutions.ca/ChuteABlondeauEA](http://www.solutions.ca/ChuteABlondeauEA).

# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

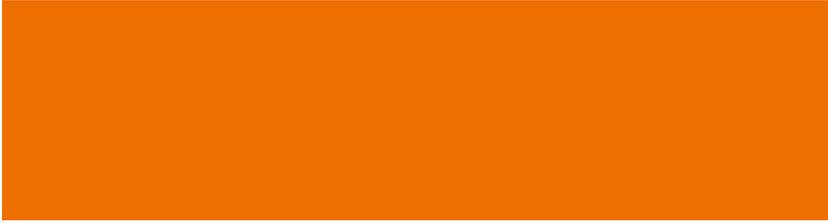
## Séance d'information

### Processus d'étude environnementale



# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Politique des Services de l'environnement, de la santé et de la sécurité

### Notre engagement

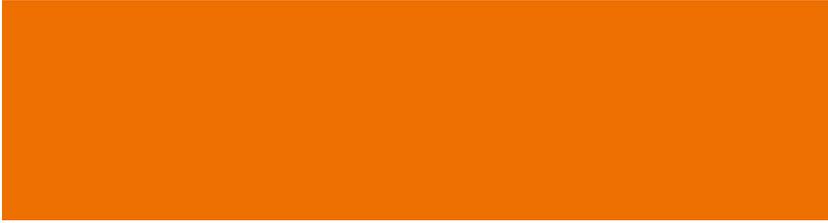
- Enbridge s'engage à protéger la santé et la sécurité de toutes les personnes touchées par ses activités.
- Enbridge fournira un milieu de travail sain et sécuritaire et évitera de compromettre la santé et la sécurité de quiconque.
- L'objectif est de n'avoir aucun incident et d'atténuer les répercussions sur l'environnement en collaborant avec les intervenants, les pairs et toute autre personne pour encourager les pratiques environnementales responsables et l'amélioration continue.

- Enbridge est déterminé à assurer la protection et la gestion de l'environnement, et reconnaît que la prévention de la pollution tout comme la préservation de la biodiversité et des ressources sont les éléments clés d'un environnement durable.
- Il incombe à tous les employés de contribuer à la sécurité de l'environnement de travail, d'encourager des comportements sécuritaires au travail et d'agir dans le respect de l'environnement.



# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Exigences en matière d'accès et de terrain

La majeure partie du tracé du pipeline sera construite sur l'emprise des routes municipales, mais certaines circonstances nécessitant des ententes d'accès, des servitudes permanentes ou des zones de travail temporaires pendant la construction pourraient faire en sorte que des terrains additionnels soient nécessaires en dehors de l'emprise des routes.

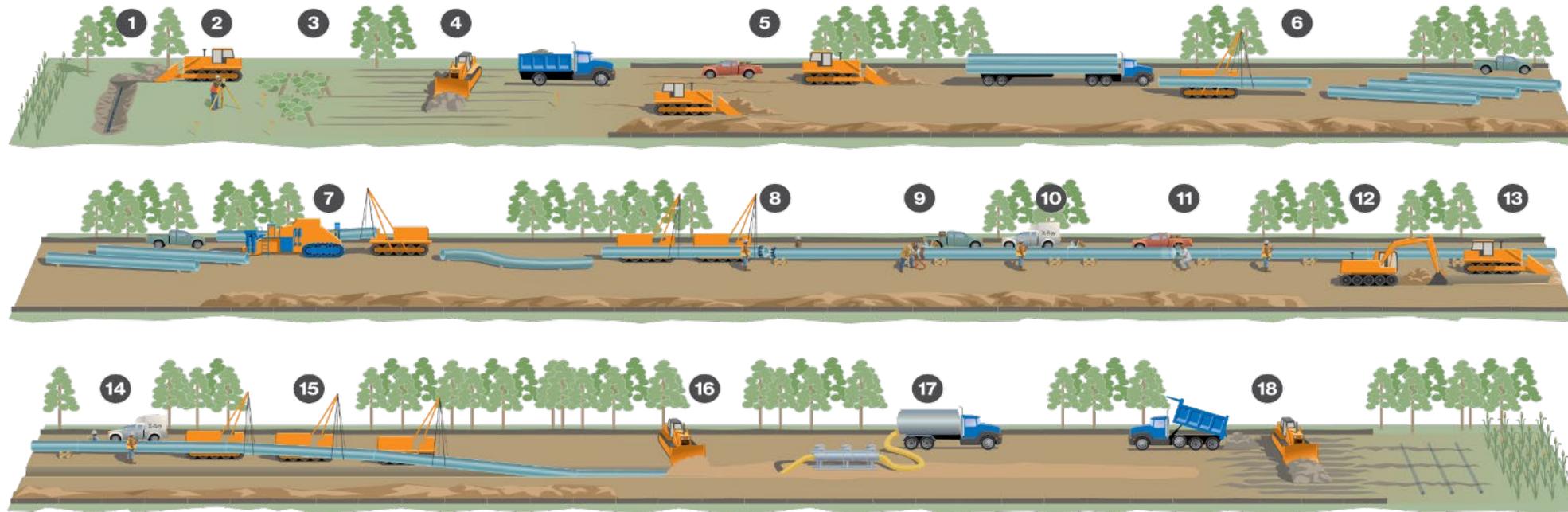
Enbridge dispose d'un programme complet de relations avec les propriétaires fonciers qui fait appel à un conseiller foncier spécialisé pour :

- assurer le contact direct et la liaison entre les propriétaires fonciers et Enbridge;
- être à la disposition du propriétaire foncier pendant toute la durée du projet et tout au long des activités de construction;
- agir à titre de personne-ressource unique pour tous les propriétaires fonciers et répondre à leurs préoccupations et à leurs questions;
- aborder toutes les questions juridiques relatives à l'utilisation temporaire de la propriété, aux ententes d'accès, aux servitudes permanentes et aux incidences ou recours sur la propriété.

# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information

### Construction d'un pipeline de gaz naturel d'Enbridge



- |                            |                                   |                       |   |   |   |
|----------------------------|-----------------------------------|-----------------------|---|---|---|
| 1. Pre-construction tiling | 4. Right-of-way topsoil stripping | 7. Field bending pipe | 10. X-ray or ultrasonic inspection, weld repair | 13. Padding trench bottom               | 16. Backfilling                                   |
| 2. Surveying and staking   | 5. Front-end grading              | 8. Lining-up pipe     | 11. Field coating                               | 14. Final inspection and coating repair | 17. Hydrostatic testing                           |
| 3. Clearing                | 6. Stringing pipe                 | 9. Welding process    | 12. Digging the trench                          | 15. Lowering pipe                       | 18. Site restoration and post-construction tiling |

# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information

### Construction d'un pipeline de gaz naturel d'Enbridge (suite)

Le processus de construction d'un pipeline comprend diverses procédures, décrites dans la diapositive précédente.

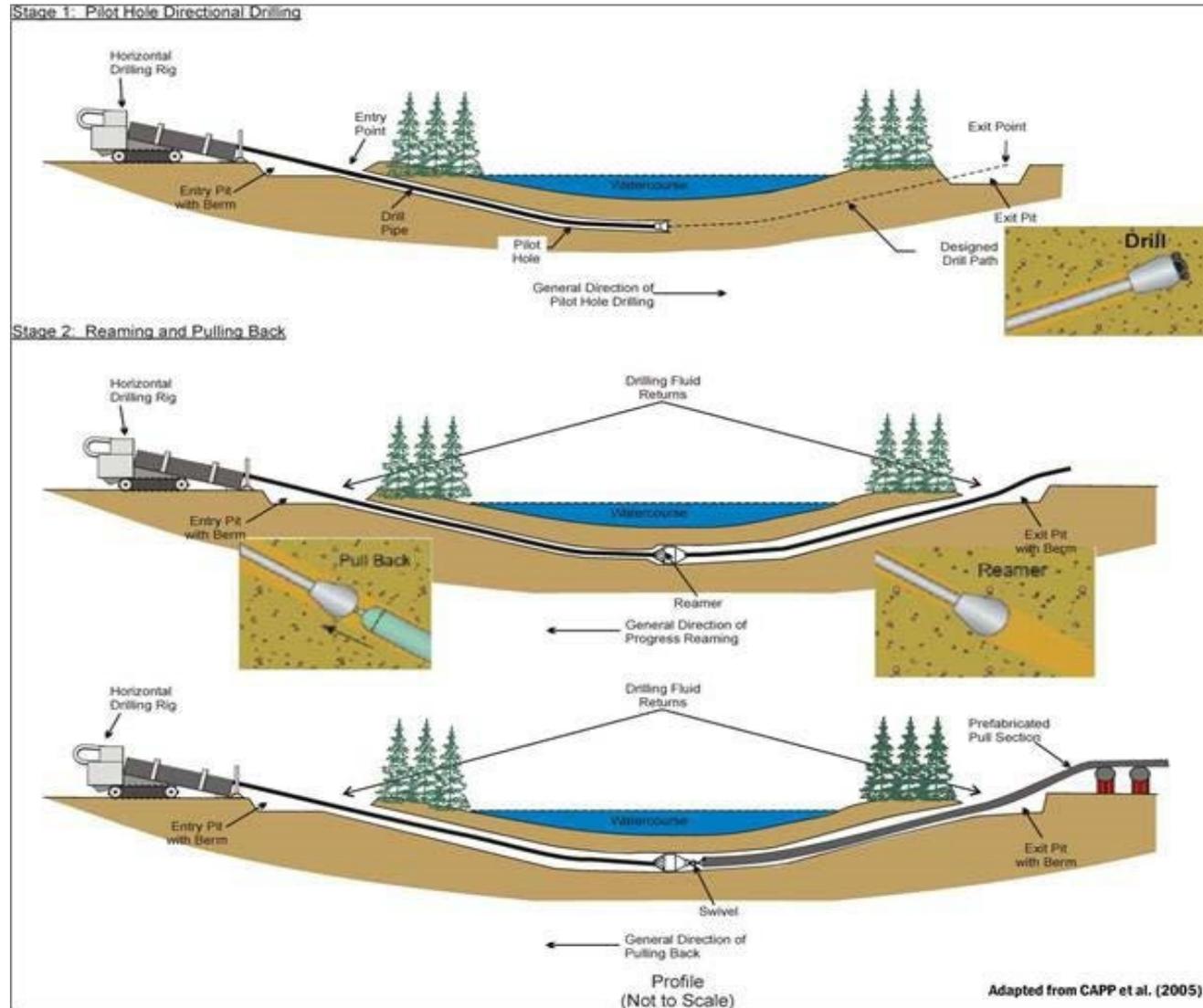
- **Photo 1** : Montre un pipeline de gaz naturel Enbridge type. Le projet comprendra principalement l'installation d'un pipeline de distribution d'un diamètre de 2 à 4 pouces, qui sera plus petit que le pipeline illustré.
- **Photo 2** : Représente une tranchée typique créée pendant le processus d'installation.
- **Photo 3** : Représente le processus de remblayage d'une tranchée.
- **Photo 4** : Représente le nettoyage final et la remise en état. Une fois le pipeline installé, le nettoyage comprendra la restauration de l'emprise des routes et des autres zones de travail.



# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

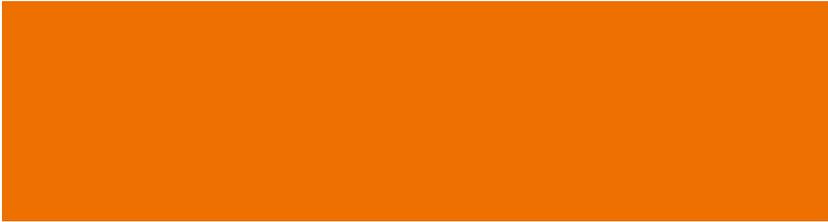
## Séance d'information

### Procédures de forage directionnel horizontal (FDH)



# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Procédures de forage directionnel horizontal (FDH)

La méthode de construction prévue pour la traversée des cours d'eau et des milieux humides non évalués est le forage directionnel horizontal.

- Une évaluation géotechnique et des plans améliorés seront réalisés par un consultant qualifié qui possède une expertise dans la technologie et les pratiques de forage directionnel horizontal, afin d'atténuer les perturbations potentielles sur le plan d'eau, en déterminant les conditions favorables du sol ainsi que la profondeur appropriée du forage directionnel horizontal sous les cours d'eau.
- Les permis seront obtenus auprès des autorités réglementaires compétentes; les permis requis seront indiqués et consignés dans le rapport environnemental.

Enbridge a réalisé de nombreuses traversées de cours d'eau importantes par forage directionnel horizontal.

- En 2014, Enbridge a installé un pipeline sous la voie navigable Trent Severn pour un projet à Campbellford.
- En 2016, Enbridge a installé un passage de pipeline sous la rivière Snye pour le projet de l'île Walpole.
- En 2018-2019, Enbridge a installé un pipeline sous la rivière Fenelon (c.-à-d. la voie navigable Trent Severn) dans le cadre du projet d'expansion de la communauté de Fenelon Falls.
- Pour le Projet d'expansion de la communauté de Bobcaygeon, Enbridge planifie actuellement la conception des chenaux Big Bob et Little Bob, qui font partie de la voie navigable Trent Severn et sont réglementés par Parcs Canada.

Les mesures d'atténuation pour les traversées de cours d'eau comprennent généralement :

- l'obtention de tous les permis et approbations requis, ainsi que le respect des conditions qui y sont associées;
- la réduction des travaux dans l'eau, dans la mesure du possible, et le respect des périodes particulières pour protéger l'habitat du poisson;
- la préparation d'un plan d'urgence pour le forage directionnel horizontal et le suivi de son exécution;
- la surveillance régulière du cours d'eau pendant les activités de forage.

# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Conception du pipeline

Le pipeline de gaz naturel est conçu pour atteindre ou dépasser les exigences des règlements de l'Association canadienne de normalisation (Z662 Réseaux de canalisations de pétrole et de gaz) et des règlements applicables de l'Office des normes techniques et de la sécurité (ONTS).

## Sécurité et intégrité du pipeline

Enbridge prend plusieurs mesures pour assurer la sécurité et la fiabilité de son réseau de pipelines de gaz naturel, par exemple :

- concevoir, fabriquer et tester nos pipelines dans le but d'atteindre ou de dépasser les exigences établies par les normes de l'industrie et les organismes de réglementation;
- surveiller continuellement l'intégralité du réseau;
- procéder régulièrement à des examens sur le terrain afin de détecter des fuites et de confirmer que les méthodes de prévention de la corrosion fonctionnent comme prévu.



# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Caractéristiques socioéconomiques

Le projet sera principalement construit sur les emprises des routes municipales existantes, à proximité d'entreprises privées, d'exploitations agricoles et de terrains résidentiels.

### Répercussions potentielles

- Accroissement temporaire du bruit, de la poussière et des émissions atmosphériques.
- Accroissement des volumes de circulation sur le chantier.
- Restriction temporaire de l'utilisation de propriétés résidentielles ou de villégiatures.
- Défrichage de la végétation ornementale le long du tracé du pipeline.

### Exemples de mesures d'atténuation

- Fournir un accès à la zone de construction.
- Limiter la construction aux heures de clarté et respecter les règlements municipaux applicables au bruit.
- Élaborer et mettre en œuvre un plan de contrôle de la circulation routière.
- Installer des clôtures pour assurer la sécurité aux endroits appropriés.
- Fournir les coordonnées d'un représentant d'Enbridge désigné avant la construction et pendant celle-ci.
- Adopter des mesures de contrôle de la poussière.
- Remettre en état les zones de végétation ornementale défrichées, selon les besoins (y compris l'ensemencement et la plantation).

# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Ressources du patrimoine culturel

Pendant la construction, des éléments du patrimoine culturel peuvent être découverts, notamment des vestiges archéologiques, des bâtiments, des clôtures et des paysages classés au patrimoine.

Des études détaillées sur le terrain seront menées par des archéologues indépendants et des professionnels du patrimoine culturel avant la construction, au besoin.

### Répercussions potentielles

- Endommagement ou destruction de ressources archéologiques ou historiques.

### Exemples de mesures d'atténuation

- Évaluation archéologique de l'empreinte de la construction, avec examen et acceptation du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme de l'Ontario.
- Évaluation du patrimoine culturel (pour les caractéristiques du patrimoine bâti et les paysages du patrimoine culturel) de la construction de l'emprise comprenant un examen et des commentaires du ministère des Affaires civiques et du Multiculturalisme.
- Signalement des ressources archéologiques ou historiques inconnues découvertes, ou soupçonnées d'être découvertes, pendant l'excavation.

# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Ressources aquatiques

Enbridge comprend l'importance de la protection des cours d'eau, des zones humides et de la faune connexe pendant la construction. Par conséquent, Enbridge mettra en œuvre des mesures d'atténuation reconnues pour réduire les effets possibles sur l'environnement.

### Répercussions potentielles

- Perturbation et dérangement des espèces aquatiques et de leur habitat ou effet de nuisance.
- Accroissement de l'érosion, de la sédimentation et de la turbidité attribuable à l'enlèvement de la végétation.

### Exemples de mesures d'atténuation

- Mettre en œuvre des mesures visant à éviter la détérioration, la perturbation et la destruction des poissons et de leur habitat, comme l'exige le MPO.
- Mettre en place des mesures de lutte contre l'érosion et le transport des sédiments.
- Obtenir toutes les approbations et tous les permis requis et s'y conformer.
- Respecter les lignes directrices relatives aux périodes particulières pour protéger l'habitat du poisson.
- Forage directionnel horizontal ou forage sans tranchée à l'intérieur ou à proximité d'éléments fragiles sur le plan de l'environnement (p. ex., cours d'eau, milieux humides, etc.).
- Pour les travaux de construction dans le chenal, protéger les espèces aquatiques par des méthodes telles que la dérivation du débit ou l'assèchement, la planification du sauvetage des poissons, entre autres, ainsi que gérer la sédimentation et la turbidité.
- Remettre en état et ensemercer les zones perturbées pour

# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Ressources terrestres

Pendant la construction, il peut s'avérer nécessaire de traverser des éléments de l'environnement naturel comme des habitats de la faune et de la flore ainsi que des zones végétalisées ou boisées.

### Répercussions potentielles

- Endommagement ou enlèvement de la végétation et des habitats fauniques dans la zone de travaux.
- Perturbation ou mortalité de faune locale.

### Exemples de mesures d'atténuation

- Procéder à des inventaires (y compris des inventaires des espèces en péril) avant le commencement des travaux pour déterminer les probabilités de la présence d'habitats fauniques.
- Dans la mesure du possible, effectuer l'abattage des arbres en dehors des périodes de migration des oiseaux (généralement du 1<sup>er</sup> avril au 31 août).
- Indiquer clairement la zone de construction pour éviter les dommages accidentels.
- Remettre en état et ensemercer les zones perturbées pour établir l'habitat et réduire l'érosion.
- Obtenir tous les permis requis et respecter les conditions d'approbations.

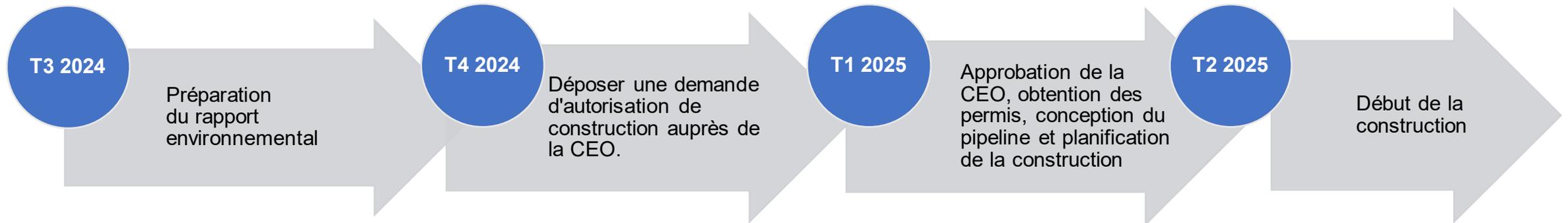
# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Prochaines étapes

À la suite des séances d'information publique et virtuelle, Enbridge a l'intention de suivre l'échéancier suivant :



# Projet d'expansion de la communauté de Chute-à-Blondeau

## Séance d'information



## Merci!

Au nom de l'équipe du projet, nous vous remercions d'avoir assisté à la présentation. Veuillez remplir le questionnaire (situé sous l'onglet Ressources) avant le **10 juin 2024**, pour que vos commentaires soient pris en compte dans le cadre du rapport environnemental.

### **Fernando Gomez-Sanchez**

Conseiller en environnement et chargé de projet  
Évaluation et permis

*Stantec Consulting Ltd.*

1331, avenue Clyde, bureau 300  
Ottawa (Ontario) K2C 3G4  
Téléphone : 226-789-4883

### **Cale Hartin**

Conseiller en environnement  
Terres, permis et environnement

*Enbridge Gas Inc.*

400, chemin Coventry  
Ottawa (Ontario) K1K 2C7  
Téléphone : 613-617-7641

Courriel : [ChuteABlondeauEA@stantec.com](mailto:ChuteABlondeauEA@stantec.com)

Pour de plus amples renseignements sur le projet proposé, veuillez visiter le site Web du projet Enbridge Gas à l'adresse suivante :  
<https://www.enbridgegas.com/fr-ca/residential/new-customers/community-expansion/chute-a-blondeau>

